## MISE EN PLACE EN 4 ÉTAPES

1

## **PRESCRIPTION**

Prescription de séances de réadaptation par le médecin traitant ou le médecin spécialiste.

3

## MISE EN PLACE DE LA PRESTATION

Mise en place du projet de soins personnalisé en coordination avec le patient, ses aidants et les autres professionnels du domicile. 2

## **RENDEZ-VOUS À DOMICILE**

Prise de contact avec l'ESPRAD Parkinson/SEP et évaluation des besoins à domicile par l'équipe pluridisciplinaire.

4

#### **BILAN DES INTERVENTIONS**

Bilan des interventions en concertation avec le patient et les aidants.

**3** H

UNE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE

04 99 74 37 21

esprad@presenceverteservices.fr www.presenceverteservices.fr







RÈGLEMENTS : Prélèvement, chèque et CÉSU pré-financé.

Agrément SAP/781622782 délivré par la DIRECCTE Languedoc Roussillon, unité territoriale de l'Hérault

PRÉSENCE VERTE SERVICES
Sous le signe de la confiance



# SERVICES AUTONOMIE À DOMICILE ESPRAD PARKINSON-SEP

L'ESPRAD (Équipe Spécialisée Prévention et Réadaptation à Domicile) propose des séances de réadaptation à domicile pour les personnes présentant la maladie de Parkinson, la Sclérose En Plaques ou des maladies apparentées.





## **ÉOUIPE MOBILE PLURIDISCIPLINAIRE**

Cette prestation s'adresse aux personnes de plus de 18 ans, atteintes d'une maladie de Parkinson, d'une Sclérose en Plaques ou maladies apparentées.

Cet accompagnement apporte une réponse globale aux besoins de la personne et optimiser son autonomie dans son enronnement.

L'équipe, supervisée par le cadre des services de réadaptation, est composée d'un ergothérapeute, d'un enseignant en Activité Physique Adaptée, d'un neuropsychologue et d'un diététicien.



# BÉNÉFICES POUR LE PATIENT ET LES AIDANTS

Les objectifs de cette prestation d'accompagnement sont :

- maintenir et optimiser l'autonomie fonctionnelle dans les activités de la vie quotidienne,
- évaluer et planifier une stratégie de soins diététiques,
- conseiller, accompagner et soutenir la personne et son entourage.



## ZONE D'INTERVENTION

Agones, Assas, Baillargues, Beaulieu, Boisseron, Brissac, Buzignargues, Campagne, Candillargues, Castelnau le lez, Castries, Causse de la Selle, Cazevieille, Cazilhac, Clapiers, Claret, Combaillaux, Cournonsec, Cournonterral, Fabrègues, Ferrières les Verreries, Fontanès, Galargues, Ganges, Garrigues, Gorniès, Grabels, Guzargues, Jacou, Juvignac, Lansargues, Laroque, Lattes, Lauret, Lavérune, La Grande Motte, Le Crès, Le Rouet, Le Triadou, Les Matelles, Lunel, Lunel Viel, Marsillargues, Mas de Londres, Mauguio, Montaud, Montoulieu, Montferrier sur lez, Montpellier, Moules et Baucels, Mudaison, Murles, Murviel les Montpellier, Notre Dame de Londres, Palavas les Flots, Pégairolles de Buèges, Pérols, Pignan, Prades le lez, Restinclières, Saussan, Sauteyrargues, St André de Buèges, St Aunès, St Bauzille de Montmel, St Bauzille de Putois, St Brès, St Clément de Rivière, St Christol, StDrézery, St Gély du Fesc, St Géniès des Mourgues, St Georges d'Orques, St Hilaire de Beauvoir, St Jean de Buèges, St Jean de Cornies, St Jean de Cuculles, St Jean de Vedas, St Just, St Martin de Londres, St Mathieu de Tréviers, St Nazaire de Pézan, St Sériès, St Vincent de Barbeyrargues, Ste Croix de Quintillargues, Saturargues, Saussines, Sussargues, Teyran, Vacquières, Vailhauquès, Valergues, Valflaunès, Vendargues, Vérargues, Villeneuve les Maguelone, Villetelle, Viols En Laval, Viols Le Fort.





## **PRISE EN CHARGE**

Cet accompagnement, jusqu'à 18 séances par an, est prescrit par un médecin traitant ou un médecin spécialiste (séances de réadaptation à domicile par l'ESPRAD). La prescription est renouvelable tous les ans et prise en charge à 100% par les caisses d'assurance maladie.